



Groupe de Travail « Plan de transformation de la DGCCRF » du 17 juin 2019

Un plan de gestion de la pénurie mené au pas de charge, contre vents et marées !

Un groupe de travail du CT « personnels et missions » notamment consacré au plan de transformation de la DGCCRF s'est réuni le 17 juin 2019, sous la Présidence de M. André SCHWOB, Chef de service du soutien au réseau

L'alliance **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** était représentée par Françoise LAGOUANERE (SG CCRF-FO, DDCSPP 40), Johann PASCOT (SG CFTC-CCRF, ENCCRF), Frédérique CARMONA (DDPP 64) et Aimilia FRANGOPOULOS (Unité d'Alerte).

L'ordre du jour, chargé en sujets particulièrement importants, n'a pas pu être débattu dans son intégralité. Il a été décidé d'un commun accord de reporter l'examen des sujets relatifs aux ressources humaines (RH) lors d'un prochain GT du 3 juillet (à la place d'un comité technique initialement programmé) :

- Plan RH (cartographie des compétences, adaptation du recrutement et de la formation).
- Dématérialisation RH (des comptes rendus d'entretien professionnel et du dossier agent).
- Répartition des effectifs cibles pour 2019.
- L'alliance **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** a demandé l'ajout de sujets RH importants : dossier « Inspecteurs Experts », dossier « Secrétariats Généraux communs », stratégie de « conduite du changement ».

Ce GT a porté sur les chantiers (**14 chantiers opérationnels**) du plan stratégique DGCCRF 2020-2025, qui ont pour « ambition » de mettre en œuvre les **4 orientations stratégiques** qui ont été fixées :

1. Renforcer notre cœur de métier : l'enquête au service de la lutte contre les fraudes et de l'ordre public économique.
2. Investir les nouveaux modèles économiques et les risques émergents.
3. Rénover la relation avec les consommateurs et les entreprises
4. Maximiser l'impact de nos actions grâce à des outils et une organisation renouvelée.

La sécurité sanitaire des aliments :

Ce dossier ne fait évidemment pas partie des chantiers opérationnels.... Il pourrait même venir très sérieusement les contrarier !

La Mission inter-inspections sur l'organisation des contrôles relatifs à la sécurité sanitaire des aliments a entendu la DGCCRF le 5 juin dernier. Les organisations syndicales représentatives de la DGCCRF ont également récemment été invitées à une audience. L'alliance **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** s'y rendra très prochainement.

Notre alliance a interrogé M. SCHWOB sur la position qui a été défendue par la DGCCRF :

- Sur le plan opérationnel, il a été plaidé qu'il était inutile de réorganiser les services puisque toutes les compétences sont exercées et coordonnées localement dans les DD(CS)PP, avec un chef commun.
- Au plan national, la DGCCRF a abondé dans le sens d'une structure de gouvernance légère.
- Concernant les missions, la DGCCRF a soutenu qu'il était inefficace de séparer la loyauté de la sécurité.

L'alliance CCRF-FO et CFTC-CCRF a également demandé des précisions quant à la position de la DGCCRF en matière de délégation de contrôles d'hygiène en remise directe.

Selon M. SCHWOB, cette problématique n'est pas liée directement à celle de la sécurité sanitaire des aliments (nous lui avons fait remarquer qu'il s'agissait d'une des options mentionnées dans la lettre de mission inter-inspections...). M. SCHWOB s'est contenté de répondre que la présence globale DGCCRF / DGAL en la matière représentait le contrôle d'un établissement tous les 15 ans... et que la question était de savoir si cela était suffisant....

Notre alliance a, par ailleurs, fait remarquer que différents chiffres circulaient quant au nombre d'agents CCRF qui pourraient se trouver impactés par la création d'une « structure » commune de sécurité sanitaire des aliments : 150 annoncés lors de visites de l'équipe dirigeante DGCCRF en province, 400 ou 500 évoqués par ailleurs....

Nous avons demandé quelle était la base d'évaluation des ETP... la réponse a été très claire : **sur le temps passé par rapport aux codes hygiène (base AGAT et recouvrements SORA !)... Ou comment se tirer une balle dans le pied en alimentant les données statistiques !**

La mission inter-inspections, qui devait rendre son rapport pour le 18 juillet, semble avoir pris du retard et ses conclusions pourraient ne pas être rendues avant septembre....

14 chantiers opérationnels :

Pour chaque chantier, un responsable de projet a été nommé. Chaque Pôle C s'est positionné sur un chantier, en association avec une Direction Départementale de sa région. La réunion de lancement s'est tenue le 12 juin, avec les chefs de projet, les chefs de Pôle C et les cadres en DDI concernés.

M. SCHWOB a insisté sur le fait que l'organisation territoriale de la DGCCRF dépendait des préfets de région.

Les responsables de projet devront rendre leur feuille de route le 12 juillet et, sur cette base (revue et corrigée par la Direction Générale... bien évidemment, nous nous doutons bien que tout ce qui ne rentrera pas dans le moule sera écarté !) le plan stratégique sera rédigé d'ici septembre 2019.

Ainsi, faisant fi d'une équation à multiples inconnues (Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat venant bouleverser la structure des DDI, organisation territoriale à la main des Préfets, Secrétariats Généraux communs, Sécurité Sanitaire des Aliments, évolution des effectifs,...), **la DGCCRF entend mener contre vents et marées et au pas de charge son plan de gestion de la pénurie !**

- **Chantier 1 : mettre l'enquête au cœur de nos politiques publiques**

Responsables opérationnels : SNE et DD93

Ce chantier consiste à définir l'organisation du travail résultant du fait que notre cœur de métier est l'enquête au service de la lutte contre les fraudes.

M. SCHWOB a précisé que cela ne signifiait pas que toutes les enquêtes étaient complexes...

- **Chantier 2 : réorganiser notre activité en matière de régulation concurrentielle des marchés**

Responsable opérationnel : bureau 3B

Ce chantier concerne la commande publique, mission que la DGCCRF veut renforcer et l'activité « concurrence ».

L'alliance CCRF-FO et CFTC-CCRF a interrogé l'Administration sur les réponses qu'elle a apporté aux recommandations de la Cour des comptes, qui a examiné la gestion de l'Autorité de la concurrence et l'activité de la DGCCRF en matière de concurrence (référé du 14 mars 2019).

Les recommandations correspondent, en effet, au projet « officieux » qui avait été envisagé par Mme BEAUMEUNIER en novembre 2018 ... et qui avait suscité de vives réactions de rejet de la part des agents BIEC....

Notamment :

- réduire à 8 mois les délais de traitement des dossiers,
- regrouper les brigades BIEC et PCR et en finir avec les inter-régions....

M. SCHWOB a indiqué que les délais étaient réduits à 9 mois et que la DGCCRF avait fait une réponse très réservée concernant le regroupement des brigades BIEC et PCR.

Il a également précisé qu'il souhaitait remettre de la commande publique dans chaque département et qu'il fallait diffuser la culture concurrence au sein des agents.

- **Chantier 3 : adapter nos modalités de programmation des enquêtes**

Responsable opérationnel : bureau 1C

Il s'agit notamment de l'utilisation de la grille de priorisation des tâches programmées pour évaluer les enquêtes. **Traduction : pour abandonner ce qui n'est pas « rentable » !**

- **Chantier 4 : développer notre connaissance de l'économie**

Responsable opérationnel : bureau 1B

Selon M. SCHWOB, il convient de renforcer une fonction qui est encore embryonnaire, avec deux objectifs :

- Etre ancrés dans Bercy en donnant un éclairage micro-économique, car nous sommes la seule administration de Bercy à disposer encore d'un réseau sur le terrain.
- Renforcer notre capacité d'analyse économique pour cibler les risques.

- **Chantier 5 : améliorer le service rendu à l'utilisateur**

Responsable opérationnel : Préfigurateur du CNAC

Ce chantier porte sur la centralisation de la réponse aux sollicitations écrites et téléphoniques des consommateurs et sur le développement de l'application « Signalconso ».

L'alliance **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** a fait remarquer que la fiche de poste du préfigurateur chargé de la création d'une structure centralisatrice nationale (rattachée à l'ENCCRF) avait été récemment publiée et prévoyait que ce service compterait une trentaine d'agents qui pourront être répartis sur plusieurs implantations géographiques. Selon M. SCHWOB, le préfigurateur sera choisi cet été et prendra ses fonctions en septembre, sur une préfiguration d'une année. **Notre alliance a attiré l'attention de l'Administration sur les difficultés prévisibles de recrutement des 30 agents.**

- **Chantier 6: renforcer nos relations avec l'INC et les associations de consommateurs**

Responsable opérationnel : GIC-CNC

Il s'agit notamment de déterminer la répartition des tâches entre l'INC et la DGCCRF, en matière de communication et de support aux **Maisons « France Service ».... sur lesquelles les plus gros doutes sont permis !**

- **Chantier 7 : développer une relation de confiance avec les entreprises**

Responsable opérationnel : bureau 2D

Selon M. SCHWOB, le double objectif est l'optimisation des contrôles et la prévention des fraudes par des relations en amont. La question est de déterminer l'équilibre à atteindre entre le pédagogique et le répressif.

La problématique de la délégation des contrôles sera également abordée dans ce chantier.

L'alliance CCRF-FO et CFTC-CCRF a fait remarquer qu'il était possible de concilier le pédagogique et le répressif en adoptant une systématisation des courriers adressés aux fédérations professionnelles, rappelant la réglementation et les avertissant que des enquêtes allaient être réalisées auprès des professionnels de leur secteur (comme cela se pratique notamment pour les professions de santé).

- **Chantier 8 : renforcer nos pouvoirs de sanctions**

Responsable opérationnel : bureau 3D

L'objectif est de maximiser l'impact des procédures et de déterminer la manière de communiquer sur les sanctions (« name and shame » ?).

- **Chantier 9 : communiquer davantage sur notre action**

Responsable opérationnel : cabinet de la directrice générale

La DGCCRF entend déclinier la communication au niveau territorial.

L'alliance CCRF-FO et CFTC-CCRF a mis en garde l'Administration sur l'éventuelle mise en place d'un réseau de référents locaux « communication », qui ne manquerait pas d'être « captés » par ce qu'il restera des secrétariats généraux des DDI....

- **Chantier 10 : capitaliser sur le numérique**

Responsable opérationnel : bureau 2D

Pour M. SCHWOB, il s'agit de faciliter le travail des agents et d'augmenter notre capacité à mener des enquêtes en réseau, avec des outils en mobilité, le « back-office » et des outils nouveaux.

L'alliance CCRF-FO et CFTC-CCRF, contrairement à l'enthousiasme de certains, est extrêmement circonspecte concernant ces projets, ces outils étant en réalité destinés à faire des économies d'échelle, à accroître la productivité des enquêteurs et à favoriser les mutualisations interdépartementales dans le cadre de la baisse des effectifs.

Bien au-delà du droit à la déconnexion, ces outils pourraient être détournés et aggraver encore la souffrance au travail (flicage par la géolocalisation, exigence de servir les statistiques SORA lors du contrôle,...).

Nous avons, en outre, fait remarquer que des agents pourraient rencontrer de graves problèmes d'adaptation aux nouveaux matériels et aux nouvelles méthodes de travail et se trouver en situation d'« exclusion numérique »... ce que l'Administration n'a pas manqué de contester, ce qui démontre bien sa méconnaissance de la réalité !

Au grand étonnement de M. SCHWOB, notre alliance a demandé quel était le coût du prototype réalisé par des élèves de l'Ecole Centrale SUPELEC : 24 000 HT pour la « Junior Entreprise ». Apparemment, un appel à la concurrence n'a pas eu lieu....

Notre alliance a également posé la question du coût d'investissement dans les outils du numérique (qui seront fournis par le Ministère de l'Intérieur).

M. SCHWOB s'étonnant également de cette question, nous lui avons expliqué ce qu'il ne pouvait ignorer : **le financement des projets dans le cadre du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique sont liés à un « retour sur investissement », c'est-à-dire à des économies permises par le projet... se traduisant par des engagements de réduction d'effectifs ! Il est donc du devoir d'une organisation syndicale responsable de s'intéresser à la question !**

M. SCHWOB a affirmé qu'aucune réduction d'emplois autre que celle entrant dans le cadre du chemin d'emploi n'était demandée en contrepartie....

Le coût de la transformation numérique ne nous a pas été donné... l'Administration plaçant le fait que plusieurs options étaient à l'étude....Bel usage de la langue de bois !

- **Chantier 11 : adapter notre recrutement et notre formation**

Responsable opérationnel: bureau 2B

Ce point sera abordé lors du GT du 3 juillet.

- **Chantier 12 : accompagner techniquement l'évolution de notre organisation**

Responsable opérationnel : bureau 2D

Ce chantier porte sur **l'évolution de l'organisation territoriale par le développement des mutualisations interdépartementales.**

L'objectif recherché par la DGCCRF est le rapprochement entre plusieurs directions départementales pour permettre la constitution d'entités de taille suffisante avec un encadrement CCRF.

Selon M. SCHWOB, ces « entités » seraient composées tout à la fois d'agents « spécialisés » (au moins à 50% sur une mission) et d'agents polyvalents mais sans une trop forte dispersion des missions.

Il a précisé qu'aucune cartographie n'avait été élaborée...

Pour CCRF-FO et CFTC-CCRF le discours de l'Administration est peu clair et les incertitudes extrêmement nombreuses, tant sur le périmètre des missions que sur leurs conditions d'exercice.

Nous avons, par ailleurs, fait remarquer que des inspecteurs sortie Ecole avaient été surpris de constater que leurs **fiches de poste prévoient une durée d'occupation maximale souhaitable de 5 ans.**

En réponse, M. SCHWOB estime qu'il est tout à fait normal de changer d'attributions tous les 5 ans pour permettre une polyvalence !

Notre alliance est largement intervenue sur la problématique des mutualisations interdépartementales :

☞ Quelle taille critique (7 ? 8 ? 9 ????)

☞ Combien de DDI pourraient être concernées ?

☞ L'agent serait placé sous l'autorité de quel DDI ????

☞ Quel sort sera réservé aux Inspecteurs Experts encadrants ?

☞ M. SCHWOB aurait donné comme exemple, lors de ses déplacements, une « fusion » des départements 64/40/65... alors même que cela ne correspond en rien aux critères.... Pourquoi ?

M. SCHWOB a répondu à une seule question : l'agent serait placé sous l'autorité du Directeur de la DDI de l'entité retenue... **Nous avons fait remarquer que l'accord des Directeurs qui verraient ainsi s'échapper leur autorité n'était pas acquis !**

Par ailleurs, l'alliance **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** a attiré l'attention de l'Administration sur le fait que la circulaire sur la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat (suite aux remontées des Préfets de régions dans le cadre de la circulaire du 24 juillet 2018) **prévoyait bien le développement des coopérations interdépartementales.... mais pas dans le sens souhaité par la DGCCRF...**

Les propositions des Préfets portent sur la « *création de pôles de compétences multidépartementaux qui concourent à renforcer la qualité du service rendu grâce au partage d'expertise, particulièrement nécessaire lorsqu'il s'agit de faire appel à des compétences rares.* ».

... Cela ne correspond pas au projet d'interdépartementalité DGCCRF, qui ne porte pas sur la mobilisation des compétences rares mais sur une tentative de gestion de la pénurie durable en effectifs, se traduisant par une inadéquation flagrante missions/moyens.

L'Administration n'a pas répondu !

Enfin, **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** ont interrogé M. SCHWOB sur l'imbrication des schémas régionaux de mutualisation (toujours aussi opaques !) avec ce projet de regroupement de plusieurs structures départementales.

La réponse de l'Administration a été très évasive.... Elle a juste indiqué que le cadre du regroupement serait beaucoup plus stable.

Nous avons fait remarquer que ce cadre signerait la fin du principe du volontariat (certes parfois « forcé »)... ce que l'Administration n'a pas contesté.

- **Chantier 13 : fluidifier les liens entre les entités :**

Responsable opérationnel : IGS

Il s'agirait de donner plus de place à l'initiative locale !

- **Chantier 14 : disposer d'indicateurs de performance reflétant nos ambitions**

Responsable opérationnel : bureau 2D

La DGCCRF veut « développer des indicateurs de performance plus « qualitatifs ».

L'alliance **CCRF-FO et **CFTC-CCRF** a demandé :**

☞ s'il s'agissait vraiment d'en finir avec la politique du chiffre (nous avons fait remarquer que **dans certains départements des agents s'étaient vus imposer des objectifs chiffrés individuels pour l'OIV... ce qui est en totale contradiction avec l'ambition affichée !!!**),

☞ quels types d'indicateurs « qualitatifs » pouvaient être mis en place.

☞ si des indicateurs actuels allaient être abandonnés.

☞ si le nombre d'indicateurs allait être enfin revu à la baisse.

Aucune réponse ne nous a été apportée... à croire que la DGCCRF n'a qu'une vague idée de ses ambitions !!!

 **Accueil d'agents des Pôles 3E dans les services CCRF :**

Concernant l'intégration des personnels issus de la réforme territoriale de la DGE, Mme OUDOT a expliqué regarder avec attention cette question, afin d'éviter un blocage lors des futurs mouvements de mutations. Cependant, afin de respecter la réduction de 45 emplois par an, ces intégrations de nouveaux agents viendront en déduction du nombre de places offertes aux prochains concours de la DGCCRF.

- **Un plan de transformation extrêmement dangereux pour l'avenir de la DGCCRF et de ses agents !**
- **Un dialogue social en trompe l'œil !**

L'alliance **CCRF-FO et **CFTC-CCRF** appelle l'ensemble des personnels à la **mobilisation générale.****

HMI et motions partout !